

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2018-0118

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13**,*

de la société TROY CHEMICAL COMPANY BV

enregistrée sous le numéro BC-QB028113-61

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 26 décembre 2018,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 20 décembre 2028.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 01 FEV. 2019



Françoise WEBER

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I - premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP 13 – Produit de protection des fluides de travail ou de coupe.

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
	Adresse	Uiverlaan 12E 3145XN Maassluis Pays-Bas
Numéro de demande	BC-QB028113-61	
Type de demande	Reconnaissance Mutuelle Parallèle.	
Numéro d'autorisation	FR-2018-0118	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Troy Chemical Europe BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Westelijke Randweg 9 4791 RT Klundert Pays Bas
	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Corporation
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road 07932 Florham Park New Jersey Etats-Unis
Emplacement des sites de fabrication	One avenue L 07105 Newark New Jersey Etats-Unis

Substance active	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Europe BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3145 XN Maasluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9	100

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide
GR - Granule

Partie II - deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	IPBC 10
----------------	---------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
---------------------	---

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9	9,9

2.2. Types de formulations

AL – Autre Liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire catégorie 2 Irritation cutanée catégorie 2 Sensibilisant cutané catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 2
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Fluide de coupe

Type de produit	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Levures Moisissures

Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
Méthode(s) d'application	Système clos et ouvert. <u>Traitement préventif :</u> Une application dans le concentré du fluide de coupe. <u>Traitement curatif :</u> Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %. <u>Traitement curatif :</u> - Fluide de coupe synthétique : 0,05 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC). - Fluide de coupe à base d'huile d'origine minérale : 0,1 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,01 – 0,015 % IPBC).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Éviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
- Lors de la phase de manipulation du produit :
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une protection oculaire ;
 - Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C
Ne pas stocker à moins de 5°C
Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
Stocker à l'abri de la lumière.
Durée de vie: 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Troyshield PA10				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0118-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9

Partie II - deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	IPBC 20
----------------	---------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	20	20

2.2. Types de formulations

AL – Autre Liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 4 Irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves catégorie 1 Sensibilisant cutané catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 2
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P330 : Rincer la bouche à l'eau P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Fluide de coupe

Type de produit	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Levures Moisissure
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
Méthode(s) d'application	Système clos et ouvert. <u>Traitement préventif :</u> Une application dans le concentré du fluide de coupe. <u>Traitement curatif :</u> Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %. <u>Traitement curatif :</u> 0,025 – 0,075 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Éviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.

Lors de la phase de manipulation du produit :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une protection oculaire ;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C

Ne pas stocker à moins de 5°C

Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.

Stocker à l'abri de la lumière.

Durée de vie: 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Troyshield F20 Fungitrol L20 DPG				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0118-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	20

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	IPBC 30
----------------	---------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
---------------------	---

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	30	30

2.2. Types de formulations

AL – Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 4 Irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves catégorie 1 Sensibilisant cutané catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H332 : Nocif par inhalation H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P330 : Rincer la bouche à l'eau P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Fluide Métallique de travail – Professionnels – Système clos et ouvert

Type de produit	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Levures Moisissures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
Méthode(s) d'application	Système clos et ouvert. <u>Traitement préventif :</u> Une application dans le concentré du fluide de coupe. <u>Traitement curatif :</u> Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %. <u>Traitement curatif :</u> 0,017 – 0,05 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Éviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
- Lors de la phase de manipulation du produit :
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une protection oculaire ;
 - Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Ne pas stocker à des températures supérieures à 25 °C
Ne pas stocker à moins de 5°C
Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
Stocker à l'abri de la lumière.
Durée de vie: 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Troyshield FX40 Fungitrol L30 DPG				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0118-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	30

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	IPBC 100
----------------	----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
---------------------	---

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	100	100

2.2. Types de formulations

GR - Granule

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 1 Toxicité aiguë catégorie 4 Lésions oculaires graves catégorie 1 Sensibilisant cutané catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H331 : Toxique par inhalation H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H331 : Toxique par inhalation H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P330 : Rincer la bouche à l'eau P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Fluide Métallique de travail – Professionnels – Système clos et ouvert

Type de produit	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Levures Moisissure
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
Méthode(s) d'application	Système clos et ouvert. Traitement préventif : Une application dans le concentré du fluide de coupe. Traitement curatif : Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %. Traitement curatif : 0,005 – 0,015 % de produit dans le fluide de coupe dilué.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Tonneau de 25 à 50 kg avec un sac interne en LDPE.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Éviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
- Lors de la phase de manipulation du produit :
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une protection oculaire ;
 - Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Ne pas stocker à des températures supérieures à 32 °C
Protéger du gel.
Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
Stocker à l'abri de la lumière.
Durée de vie: 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Polyphase P100G Troshield F100G Fungitrol 400G				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0118-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	100